



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 25 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-086 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2024 - BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

APRÈS avoir entendu la présentation du projet de décision modificative n°1 de 2024 au Budget Annexe de la DSP Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Pas d'écritures sur la section de fonctionnement, l'équilibre 2024 de la section de fonctionnement demeure inchangé à **283.647,00€**.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/06/24

ID : 048-200069151-20240613-DELIB_2024_086-DE

Chapitre	BP 2024	DM 1	Total 2024
011 - Charges à caractère général	17 626.00		17 626.00
012 - Charges de personnel	15 000.00		15 000.00
014 - Atténuations de produit			0.00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00		1 000.00
66 - Charges financières	27 000.00		27 000.00
67 - Charges exceptionnelles			0.00
022 - Dépenses imprévues	3 500.00		3 500.00
023 - Virement à la section d'investissement			0.00
042 - Section à section	219 521.00		219 521.00
Total des dépenses de fonctionnement	283 647.00	0.00	283 647.00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	30 267.09		30 267.09
042 - Section à section	97 005.97		97 005.97
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	3 000.00		3 000.00
74 - Subvention d'exploitation			0.00
75 - Autres produits de gestion courante	95 517.94		95 517.94
76 - Produits financiers			0.00
77 - Produits exceptionnels	57 856.00		57 856.00
Total des recettes de fonctionnement	283 647.00	0.00	283 647.00

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à + 747.648,69€, portant à 1.165.257,62€ le budget total de la section d'investissement en 2024.

Il s'agit de régulariser les écritures de l'opération DSP2008 « Travaux Assainissement Rues du Théron à Florac », d'une part en intégrant les travaux en cours dans les comptes d'immobilisations définitifs pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la communauté de communes, et d'autre part, d'inscrire les dépenses et les recettes dans les comptes de tiers 4581 et 4582, pour la part des travaux effectués pour le compte de la Commune de Florac-Trois-Rivières.

Chapitre	BP 2024	DM 1	Total 2024
040 - Section à section	97 005.97	0.00	97 005.97
13 - Subventions d'investissement		147 815.68	147 815.68
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 000.00		35 000.00
041 - 458101 - Opération pour compte de tiers - Rues Théron Florac		286 984.92	286 984.92
Op° DSP2008 Travaux Assainissement Rue du Théron Florac	0.00	312 848.09	312 848.09
Op° DSP2010 Travaux Assainissement place Paul Comte Florac	15 000.00		15 000.00
Op° DSP2012 Travaux AEP	40 000.00		40 000.00
Op° DSP2013 Travaux ASS	215 602.96		215 602.96
Op° DSP2016 Travaux Avenue Jean Monestier SDA	15 000.00		15 000.00
Total des dépenses d'investissement	417 608.93	747 648.69	1 165 257.62

Chapitre	BP 2024	DM 1	Total 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	109 231.40		109 231.40
040 - Section à section	219 521.00	0.00	219 521.00
041 - 458201 - Opération pour compte de tiers - Rues Théron Florac		147 815.68	147 815.68
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
13 - Subventions d'investissement	88 856.53		88 856.53
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00		0.00
2315-Op° DSP2008 Travaux Assainissement Rue du Théron Florac	0.00	599 833.01	599 833.01
Total des recettes d'investissement	417 608.93	747 648.69	1 165 257.62

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2024 du Budget Annexe de la DSP Eau, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

